



→ Communiqué de presse

Jeudi 18 novembre 2010



Révision du contrat Région-Pays d'Auray 2006-2012 **Une enveloppe de 5,03 M€ et 11 projets structurants**

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays signés pour la période 2006-2012, font l'objet d'une révision à mi-parcours permettant de les faire évoluer et d'y intégrer de nouveaux projets à enveloppe financière constante.

Gwenegon Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et du numérique, et Françoise Evanno, Présidente du Pays, signent aujourd'hui à Belle-Ile, en présence de Kaourintine Hulaud conseillère régionale référente, l'avenant au contrat Région-Pays d'Auray, aboutissement de négociations menées en 2009.

Portant sur une dotation globale de 5,03 M€ sur 6 ans, le contrat Région-Pays d'Auray comporte notamment **11 projets structurants d'intérêt régional (3,15 M€)** dont trois ont été renégociés et **6 nouveaux projets** intégrés à la faveur de cette « revoyure ».

Le développement touristique et sportif du territoire comme priorité

Le contrat Région-Pays d'Auray met l'accent prioritairement sur **le développement touristique et sportif du territoire** mais également sur une offre de loisirs de qualité. L'enveloppe qui y est destinée absorbe à elle seule plus de la moitié des aides attribuées aux onze projets structurants du Pays, soit 1,89 M€ pour quatre nouveaux projets inscrits en 2009. L'essentiel du budget servira ainsi à **la création d'un centre aquatique intercommunal à Auray** que la Région va financer à hauteur de 1,77 M€.

Le reste des aides permettra de créer des itinéraires cyclables sur **Saint-Pierre Quiberon**, la communauté de communes des **3 Rivières** et celle de **la Ria d'Étel**.

Affirmation de la vocation maritime du Pays

Le Pays d'Auray a également choisi d'affirmer sa maritimité avec plusieurs chantiers fédérateurs comme **la rénovation du quai du port de Saint-Goustan à Auray** (237 200 € de la Région) ou encore **le Pôle nautique et de loisirs du port d'Étel**, renégocié à l'occasion de cette révision et qui porte sur un financement régional de 312 000 €.

La Maison des pêcheurs a également été mise aux normes à Belle Ile, et aidée à hauteur de 174 000 €. Deux nouveaux projets sont aussi venus s'ajouter depuis 2006 : **la modernisation du port de Locmariaquer** (201 917 €) et **la restructuration de la criée municipale de Quiberon** (55 045 €).

Deux autres projets fédérateurs majeurs

A l'occasion de la signature de cet avenant, le pays d'Auray a souhaité mettre l'accent sur **l'un de ses projets majeurs, conduit à Belle-Ile-en-Mer** : la construction d'un abattoir aux normes européennes, implanté hors zone urbaine. Chantier que la Région a soutenu avec une enveloppe de 180 000 €.

Enfin, sur les 11 projets structurants pour le Pays, **un pôle multi-accueil enfance sur la commune de Brec'h** (172 800 €) a également été programmé.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Gaël Le Saout - 06 42 15 68 98

La révision du contrat Région-Pays d'Auray

Après révision à mi-parcours, le contrat Région-Pays d'Auray 2006-2012 porte sur une dotation globale de **5 053 413 €** qui se répartit comme suit :

- une dotation de **3 157 071 €** pour l'enveloppe 2, destinée à financer les **11 projets structurants** pour le Pays ;
- une dotation de 798 277 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de **projets locaux**, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local ;
- une dotation **numérique** de 389 623 € ;
- une dotation **ingénierie** de 717 403 €.

Une enveloppe numérique pour aider à la couverture à très haut débit

La Région Bretagne souhaite assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique. Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique à l'occasion de la révision des contrats.

Le Pays d'Auray a bénéficié de 389 623 € qui lui permettront de développer les usages (e-administration, équipement des écoles, lutte contre la fracture numérique...) ou d'accroître le débit par la mise en place d'infrastructures adaptées.

Quelques exemples de projets structurants sur Belle Ile...

L'abattoir : la nécessité d'un équipement aux normes européennes

Il sera mis en service ce mois-ci (les premiers tests sur animaux ont été réalisés début novembre). L'abattoir de Belle Ile sera ensuite inauguré officiellement début 2011. **La construction de ce nouvel équipement aura coûté au total 1,42 M€ dont 117 000 € octroyés par la Région** dans le cadre du contrat Région-Pays d'Auray et **63 000 €** (Aide aux îles du Ponant), **soit 180 000 € au total**.

L'île morbihannaise disposait jusqu'à présent d'un abattoir qui employait 3 personnes et prenait en charge 2 500 carcasses d'ovins, veaux et porcs, soit 70 tonnes par an. Or les réglementations européenne et nationale imposaient des mises aux normes importantes sur l'abattoir pour lequel se posaient aussi des problèmes d'accessibilité et de nuisance pour les résidents alentours.

45 exploitants sur l'île et des viandes de qualité labellisées

Une rénovation avait été envisagée par le conseil communautaire mais il semblait plus pertinent de construire un nouvel équipement polyvalent (veaux, ovins, porcins) permettant une garantie d'agrément mais aussi favorisant le soutien à la dynamique agricole actuelle.

Car Belle Ile est l'une des seules îles du Ponant à disposer d'une agriculture significative ayant une réelle fonction économique. L'activité agricole se traduit ici par une production de lait, de viandes bovines et ovines. On dénombre ainsi **45 exploitants à temps plein** pour une surface agricole utile de 35,6%.

Chaque année, 2 300 « **Agneaux de Belle Ile, agneaux du large** » sont commercialisés sous ce label mais la demande de l'île est désormais supérieure à l'offre et la production locale ne suffit plus pour répondre aux besoins des consommateurs.

La viande de bœuf de Belle Ile est également commercialisée sous l'appellation « **Viande bovine des embruns** » qui correspond à un cahier des charges très précis.

Mais les contraintes générées par le caractère insulaire du territoire entraînent irrémédiablement des coûts de production très supérieurs à ceux du continent. La

pérennisation de l'agriculture belliloise, essentielle au caractère de l'île, passe donc par une meilleure valorisation des productions agricoles, des circuits de distribution et par le maintien de l'outil d'abattage sur place.

70 tonnes par an dans un bâtiment construit hors zone urbaine

Le nouvel abattoir de Belle Ile est donc un élément structurant de l'activité locale. Il produira également 70 tonnes par an réparties comme suit :

- abattage bovins : il va passer de 2 000 têtes/ an à 2 500 têtes/ an, soit 60 à 65 moutons / jour en moyenne.
- Abattage veaux : 110 veaux par an, soit 2 à 3 par semaine
- Abattage porcs : 80 porcs par an, soit 1 à 2 par semaine

Les peaux seront salées et stockées avant expédition. Les abats rouges suivront les carcasses et les abats blancs seront évacués par l'équarisseur. La gestion de ce nouvel équipement qui emploie désormais **quatre personnes** est assurée par la Communauté de communes de Belle Ile en mer.

Le bâtiment a été implanté en dehors des zones urbaines afin de maîtriser les nuisances potentielles et en prenant en compte la maîtrise des énergies.

Une dimension culturelle a été intégrée à ce projet. Une exposition d'une dizaine de photos imprimées sur bâche sur le thème de l'agriculture sera présentée sur le site lors de l'inauguration puis lors des manifestations comme « Palais piétons », les « Jeudis de la Pointe des Poulains », les « Vendredis du Port » à Sauzon...

Des animations nature seront également organisées sur le thème « **De la ferme au point de vente, en passant par l'abattoir** », afin de valoriser l'agriculture belliloise. Les publics concernés seront les écoles mais aussi les adultes dans le cadre de demi-journées organisées en juillet et en août.

Le Palais : la maison des Pêcheurs rénovée

La Maison des pêcheurs de Belle Ile, située sur la commune de Le Palais, a pour vocation de **maintenir l'activité de pêche** qui caractérise, entre autres, l'économie belliloise. La pêche côtière locale participe à l'activité globale de la criée de Quiberon en commercialisant des espèces nobles comme **la sole ou le bar** mais aussi des crustacés. La particularité de Belle Ile repose sur l'exploitation et la commercialisation, principalement sur les marchés étrangers, **des anatifes ou pousse-pieds**.

Construites en 1987, les installations frigorifiques de la Maison des pêcheurs, qui **sert au stockage des produits en chambre froide avant l'expédition sur le continent**, sont devenues obsolètes. Le bâtiment et ses équipements ne sont plus aux normes mais bénéficient aujourd'hui d'une dérogation temporaire. Des travaux doivent donc être entrepris rapidement pour répondre aux exigences européennes et obtenir l'agrément de la DSV. Concrètement, il va falloir réaménager le rez-de-chaussée et l'étage et construire notamment une salle des machines avec mise en place d'installations de production frigorifique pour le nouveau silo à glace (de deux tonnes) et les chambres froides.

Coût du projet : 526 400 €, avec un financement de la Région de 174 000 €.



Le Pays d'Auray en chiffres

- **5 EPCI et 4 communes isolées** : la CC de Belle Ile en Mer (présidée par Frédéric Le Gars), la CC de la Côte des Mégalithes (Gérard Pierre), la CC de la Ria d'Etel (Louis Hervé), la CC des Trois Rivières (Jean-Loïc Bonnemains), Auray.agglomération (Michel Jalu), Hoëdic, Houat, Quiberon et St-Pierre-Quiberon.
- 32 communes au total,
- 83 801 habitants en 2007 (75 626 hab en 2002)
- un territoire de 606 km²

Les 11 projets structurants (projets de l'enveloppe 2) du contrat Région-Pays d'Auray

PROJETS	Budget total du projet	Part Région
Pour un projet agricole partagé, à la fois performant et respectueux de l'environnement		
CC de Belle Ile en Mer : Construction d'un abattoir à Belle Ile en Mer	1,5 M€	117 000 €
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne		
CC de la Ria d'Etel : Pôle nautique et de loisirs du port d'Etel	1,56 M€	312 000 €
Auray : Rénovation du quai du port de Saint-Goustan	1,19 M€	237 200 €
Le Palais : Maison des pêcheurs	870 192 €	174 000 €
Locmariaquer : Modernisation du port	2 M€	201 917 €
Quiberon : Restructuration de la criée municipale	141 752 €	55 045 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire		
Brec'h : Multi-accueil enfance	864 000 €	172 800 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité		
CC de la Ria d'Etel : Création d'itinéraires cyclables	100 000 €	7 500 €
CC des 3 Rivières : Création d'itinéraires cyclables	1,31 M€	97 500 €
Saint Pierre Quiberon : Création d'itinéraires cyclables	219 701 €	16 478 €
CC du Pays d'Auray : création d'un centre aquatique intercommunal	9,63 M€	1,77 M€
Total : 11 projets	19,38 M€	3,16 M€

Projet renégocié en 2009

Nouveau projet inscrit à mi-parcours

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1^{ère} recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports...) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2^{ème} est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3^{ème} est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4^{ème} enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
 - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
 - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
 - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages...

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3^{ème} enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Aujourd'hui, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés. Le Pays de Redon Bretagne sud a lancé, en février dernier, la phase de signature de tous les avenants de contrats Région qui s'achèvera avant la fin de l'année 2010.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2^{ème} enveloppe des contrats Région-Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.

Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres



- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.